

Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 25 septembre 2014 – Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – J.-M. Thiry (échevin) – X. Deflorenne (SPW) – Q. Gillet et I. Lamfalussy (administration communale de Chastre) – R. Colson (conservateur et responsable des travaux) – M. Flahaut et C. Gille (Chercha) – A. Debauche (riveraine).

Commémorations du 11 novembre

En ce qui concerne les tombes des anciens combattants, M. Jossart annonce que celles-ci seront nettoyées, et badigeonnées avec un produit déjà utilisé dans le Cimetière français. Un premier essai sera réalisé dans les semaines à venir : s'il est concluant, le procédé sera utilisé pour l'ensemble des tombes d'anciens combattants qui auront été identifiées.

D'autre part, des activités sont prévues pour les élèves de la commune. Une exposition consacrée à la première guerre mondiale, intitulée « Enfance, guerre et propagande », se tiendra dans les locaux de l'administration, plus précisément dans la bibliothèque ainsi que dans la seconde salle communale. Toutes les classes de 5ème et 6ème primaires des écoles de la commune la visiteront.

Vieux cimetière de Chastre : collaboration avec l'ISIA

M. Saint-Amand, enseignant en architecture paysagère à l'ISIA, a intégré dans le cursus des étudiants de deuxième année de baccalauréat le concours pour une rénovation du Vieux cimetière de Chastre. Les étudiants se pencheront dessus durant le premier trimestre de cette année académique.

Pour pouvoir se mettre au travail, les étudiants ont encore besoin d'un relevé topographique du cimetière et ses environs. M. Jossart informe les membres de la Commission que l'administration communale a pris contact avec un géomètre, lequel a envoyé un devis. Il lui a été demandé de se mettre au travail rapidement.

Les projets seront élaborés individuellement par les étudiants. Les projets plus aboutis devront être mis en valeur, et ne pas être trop nombreux. Un jury déterminera les prix que la commune attribuera. La question de la composition de ce jury doit encore être tranchée.

Vieux cimetière de Chastre : affectation future

Il a été communiqué aux élèves de l'ISIA que le Vieux cimetière ne devrait pas être un simple parc. Néanmoins, les élèves ont une grande liberté, et leurs propositions pourraient être multiples. Et si le travail des élèves de l'ISIA pourra inspirer les autorités communales, ces dernières pourront s'écarter des projets proposés pour élaborer le réaménagement du Vieux cimetière.

Pour l'approbation du projet que la commune défendra, l'accord de M. Deflorenne sera nécessaire. Ce dernier n'est pas favorable à un simple parc, et préférerait que le Vieux cimetière devienne un cimetière cinéraire, avec éventuellement une parcelle des étoiles. En ce qui concerne l'option d'un cimetière cinéraire, M. Deflorenne signale que chaque cimetière doit posséder des cellules de columbarium. Dès lors, si on venait à créer un cimetière exclusivement cinéraire dans le Vieux cimetière de Chastre, cela n'impliquerait pas un déménagement des cellules actuellement situées dans le cimetière de Chastre-Villeroux. Quant à l'option d'une parcelle des étoiles, M. Deflorenne rappelle que la législation wallonne impose à chaque commune d'en posséder une sur son territoire, et ce depuis le 1er février 2010.

Actuellement, la commune de Chastre ne répond donc pas à cette exigence. M. Deflorenne précise que la demande est généralement faible. En ce qui concerne les aménagements, une parcelle des étoiles doit disposer d'un espace destiné à l'inhumation (des parcelles de 60 x 60 cm, des caveautins), mais aussi d'une aire de dispersion.

Outre le Vieux cimetière de Chastre, un autre emplacement envisagé pour la parcelle des étoiles est le Vieux cimetière de Blanmont. Situé à côté de l'église, il n'est plus affecté en tant que cimetière : c'est une simple pelouse, dont l'entretien reste à charge de la commune. Cet espace est pratiquement clos, et dispose encore de l'ancien portail d'entrée.

Aménager une parcelle des étoiles à Blanmont serait donc plus rapide, car à Chastre cet aménagement dépendrait aussi de celui du cimetière cinéraire : le chemin menant à la rénovation du Vieux cimetière est encore long. Si une personne ou une famille de la commune venait à faire une demande de sépulture dans une parcelle des étoiles, la commune devrait se soumettre à la législation et créer rapidement une telle parcelle. C'est pourquoi M. Deflorenne avance la proposition suivante : réaffecter le Vieux cimetière de Chastre en cimetière (uniquement) cinéraire, et réaffecter le Vieux cimetière de Blanmont en parcelle des étoiles. La procédure d'affectation ou de changement d'affectation des cimetières est brièvement expliquée par M. Deflorenne. Elle implique une décision du Gouverneur. Le délai s'élève à trois mois environ.

M. Jossart signale toutefois un inconvénient au Vieux cimetière de Blanmont : le mur d'enceinte est fort bas, ce qui entraîne un vis-à-vis direct avec les jardins voisins. Pour le rehausser, M. Deflorenne suggère l'utilisation d'un grillage avec plantes grimpantes. Proposition d'avis : M. Deflorenne propose que la Commission (en tant qu'organe consultatif) adopte un avis en faveur d'un réaménagement du Vieux cimetière de Chastre en cimetière cinéraire, et du Vieux cimetière de Blanmont en parcelle des étoiles. L'avis est adopté à l'unanimité. Il sera transmis au Collège communal.

Acquisition de vitrines

Mme. Lamfalussy explique que les vitrines que vient d'acquérir la commune permettent de placer neuf feuilles de format A4. Placées aux entrées des cimetières, ces vitrines permettront à la commune de communiquer toute une série d'informations, telles que les heures d'ouverture ou les principales règles à respecter en matière d'entretien des tombes.

La commune dispose de sept vitrines. Les cimetières suivants bénéficieront d'une vitrine chacun, placée à leur entrée : cimetière de Chastre-Villeroux, cimetière de Blanmont, cimetière de Cortil-Noirmont, cimetière de Saint-Géry, Vieux cimetière de Chastre. Quant au cimetière de Gentinnes, deux vitrines devraient lui être affectées, car il possède deux entrées distinctes (une pour le cimetière initial, et une seconde pour l'extension).

Lorsque la parcelle des étoiles sera aménagée à Blanmont, il conviendra d'acquérir une vitrine supplémentaire. Idem lorsque la commune se penchera sur le Vieux cimetière de Villeroux.

Ossuaires communaux

En raison de travaux entrepris à Cortil, l'ossuaire de Blanmont est désormais rempli. La raison est historique : après la guerre, la nouvelle église a été érigée à plusieurs mètres de l'ancienne. La route passe donc aujourd'hui là où se situait l'ancien cimetière du village. Les travaux relatifs à cette route ont mis à jour des ossements, et ceux-ci ont été déplacés dans l'ossuaire de Blanmont.

M. Flahaut explique avoir reçu un message anonyme d'un habitant de la commune, qui s'offusque que les ossements d'habitants de Cortil soient actuellement conservés dans l'ossuaire de Blanmont. M. Deflorenne suggère la pose d'une plaque sur cet ossuaire, et qui rappellerait que les ossements proviennent du village de Cortil.

L'ossuaire de Blanmont est à l'heure actuelle le seul de la commune. Ce n'est pas conforme à la législation, qui impose la présence d'un ossuaire dans chaque cimetière. M. Deflorenne propose de réutiliser des anciens caveaux. Autre remarque : les ossuaires doivent être

identifiés en tant que tel. A Blanmont, l'ossuaire ne possède pas de monument.

Cimetière de Blanmont : projet d'extension

M. Jossart explique que le cimetière de Blanmont devra bientôt être étendu. Toutefois, un problème technique pourrait se poser : le terrain jouxtant le cimetière et que la commune a acquis est en pente. Un déblaiement des terres pourrait s'avérer très coûteux. M. Deflorenne suggère dès lors un aménagement par paliers : les tombes ne seront pas en pente, et le relief du terrain sera conservé.

Autre remarque : le cimetière actuel ne possède pas de places de parking en suffisance. Le stationnement aux abords est dès lors particulièrement difficile. Une partie de la parcelle de terrain acquise en vue d'étendre le cimetière sera donc consacrée à l'aménagement de places de parking.

Mme. Lamfalussy suggère également de conserver les bosquets. M. Deflorenne abonde : il est favorable aux cimetières paysagers. Il est toutefois encore trop tôt pour décider des aménagements exacts du cimetière. Dans le même ordre d'idée, M. Thiry propose que le Vieux cimetière de Blanmont, future parcelle des étoiles, accueille un pré fleuri.

L'inconvénient de ce type d'aménagement est l'obligation de replanter tous les cinq ans...

Nouvelles plantations dans les cimetières

Mme. Lamfalussy expose le projet communal en matière de plantations (pelouses fleuries) dans les cimetières. Les deux premiers cimetières concernés sont ceux de Blanmont et de Cortil-Noirmont. Les plantations ne seront pas effectuées avant la Toussaint. Faut-il attendre le printemps ? Certaines fleurs devraient être plantées en hiver.

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, la commune pourrait obtenir des subsides pour la plantation de fleurs. Ici, ce sont les cimetières de Gentinnes et de Saint-Géry qui seront concernés.

Reste donc le Vieux cimetière de Chastre, et le cimetière de Chastre-Villeroux. Le premier doit être totalement réaménagé, et réaffecté : la question des plantations se posera de manière plus concrète dès qu'un projet aura été adopté. Quant au second, les murs d'enceinte sont à refaire, ce qui impliquera le passage d'engins de chantier. Les plantations ne pourront se faire qu'après les travaux.

Cimetière de Chastre-Villeroux : réfection du mur d'enceinte, et aménagement d'un espace pour les musulmans

Pour rebondir sur la question du mur d'enceinte du cimetière, qui doit être refait, M. Thiry demande à M. Deflorenne si la commune a une chance d'obtenir des subsides. Ce dernier est pessimiste : les ministres refusent quasi systématiquement toute demande de ce type, en raison de la législation qui dispose, depuis 1804, que l'entretien des murs est à charge de l'autorité communale. La seule possibilité qu'entrevoit M. Deflorenne serait le cas où le mur serait remplacé par un mur cinéraire, c'est-à-dire composé de cellules de columbarium.

Toutefois, vu le budget serré de la Région wallonne, M. Deflorenne explique qu'il n'a plus pu soumettre de projet qui seront réalisés avant 2017 !

Enfin, la commune envisage de créer une parcelle réservée à l'inhumation selon le rite musulman. Le cimetière de Chastre-Villeroux est tout indiqué, car l'essentiel de la population musulmane de la commune réside dans le village de Chastre. Il n'est toutefois pas nécessaire de planifier une extension du cimetière : il reste suffisamment d'espace disponible dans l'enceinte actuelle pour aménager une telle parcelle.

Cimetière français

M. Jossart explique que le contrat prolongeant l'accord avec l'Etat français a été signé et envoyé. M. Lamfalussy pose la question des produits d'entretien : sont-ils conformes à la législation belge ? M. Deflorenne explique que les dispositions en la matière sont européennes. En outre, les Français sont en avance sur les Belges sur ces questions. M. Jossart ajoute que le produit fongicide actuellement utilisé, qui est financé par l'Etat français,

provient de Louvain-la-Neuve. Il sera donc aisé de vérifier si ce produit est conforme.

Cimetière de Cortil-Noirmont : pelouse d'honneur

Le cimetière de Cortil-Noirmont est le seul de la commune à disposer d'une pelouse d'honneur. D'après M. Flahaut, elle couvre quinze ou seize morts, mais ce n'est pas visible. De plus, il conviendrait de la délimiter de manière plus nette. M. Deflorenne suggère donc l'aménagement d'une bordure, et éventuellement le placement d'un petit ossuaire, lequel permettrait de regrouper les ossements des anciens combattants enterrés en caveau familial.

Cartographie des cimetières

M. Thiry soulève un problème : la commune ne dispose pas d'une cartographie précise de ses cimetières. M. Deflorenne conseille de s'adresser à la commune de Marche-en-Famenne. En effet, en province de Luxembourg, le programme GIG (groupement d'informations géographiques) a été mis en place. Cette initiative a par la suite été reprise en province de Namur (fiche de partenariat n°2). Notre commune pourrait donc interpeller la gouverneure du Brabant wallon, afin d'encourager une initiative similaire. Cela permettrait de cartographier aisément –

Procès-verbal du 26 novembre 2014

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 26 novembre 2014 –

Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – J.-M. Thiry (échevin) – Q. Gillet et I. Lamfalussy (administration communale de Chastre) – R. Colson (conservateur et responsable des travaux) – M. Flahaut et C. Gille (Chercha) – A. Debauche et M. Salien (riveraines).

Vieux cimetière de Chastre : conservation des tombes

Dans le cadre du réaménagement du Vieux cimetière de Chastre, M. Flahaut s'interroge : quelles tombes peuvent disparaître ? Doit-on conserver les tombes fleuries ? Un autre critère doit-il entrer en compte ? Le Bourgmestre, M. Jossart, rappelle que les familles peuvent prolonger les concessions.

A la Toussaint, une vingtaine de tombes ont été fleuries, ce qui n'est pas négligeable. Il reste environ onze mois aux familles pour réagir suite à l'affichage des tombes : d'ici-là, la commune ne peut donc pas agir.

Le Vieux cimetière compte actuellement environ quatre-vingt tombes. Si vingt d'entre elles doivent être conservées car les familles ont financé une prolongation de la concession, il en resterait donc une soixantaine, dont peu ont une grande valeur patrimoniale. Cependant, M. Flahaut suggère d'en garder plus : en particulier, il pourrait être intéressant de conserver l'allée centrale du cimetière, et ce même si les tombes présentes ont une valeur esthétique mineure. De la sorte, les lieux conserveraient une allure de cimetière.

M. Flahaut explique également que M. Saint-Amand aurait peut-être aimé que le cimetière possède une entrée un peu plus monumentale, côté église. Il conviendra de se pencher sur la question suite à la présentation des travaux de ses élèves.

Le relevé effectué par le Chercha pointe la présence de tombes de personnages locaux. Ainsi, on retrouve le long de l'église les tombes des nobles locaux. Autre exemple : à gauche en entrant depuis la drève est enterrée une ancienne directrice de l'école des filles du village.

Une proposition est émise : pourrait-on mettre dans une « belle » tombe la dépouille de

quelqu'un de connu ? Historiquement, ce serait controversé.

Autre suggestion formulée par Mme Lamfalussy : pourrait-on déplacer les plus belles tombes le long de l'allée ? Déplacer des pierres sans déplacer les corps est délicat. M. Flahaut donne ainsi l'exemple d'Auguste Romain, mort déporté en 1917 : la pierre qui indique la présence de la dépouille d'un ancien combattant a-t-elle encore un sens, si cette dépouille ne se situe plus sous la pierre (déplacée) mais ailleurs dans le cimetière, ou encore si elle est placée dans un ossuaire ? La Commission s'accorde pour interroger M. Deflorenne, du Service Public de Wallonie, à ce sujet.

Vieux cimetière de Chastre : protection des ornements

M. Flahaut nous donne plusieurs exemples d'ornements qui ont disparu ces dernières années : ceux qui décoraient la stèle de la famille Debroux-Zebié, ou encore une tablette présente sur la tombe d'Auguste Romain. Dans le premier cas, il n'est pas impossible que la famille soit venue reprendre ces ornements, par crainte que ceux-ci disparaissent.

M. Thiry propose qu'en cas d'affichage d'une tombe, dans le cadre de la procédure de constat d'abandon, il soit précisé ce qu'il pourrait advenir de la tombe si celle-ci est reprise par la commune. En l'occurrence, les autorités communales émettent la volonté de conserver le Vieux cimetière de Chastre. De la sorte, les familles pourraient choisir entre reprendre les croix et ornements, ou accepter de les laisser à la commune qui se chargerait de les conserver. M. Jossart rappelle que l'affichage se doit d'être succinct. En outre, dès qu'elles constatent qu'une tombe est affichée, les familles doivent entrer en contact avec la commune, laquelle peut donner plus d'informations quant à l'avenir de la tombe et du cimetière. Néanmoins, on pourrait envisager qu'une information générale soit affichée à l'entrée du cimetière, dans la vitrine.

Les membres de la Commission suggèrent de questionner M. Deflorenne au sujet du contenu de l'affichage.

A côté des familles qui reprennent leurs biens, une préoccupation est soulevée : le vol dans les cimetières. Mme Salien propose de fermer la grille de l'entrée, côté drève. En effet, les voitures peuvent aisément circuler dans la drève et de la sorte accéder discrètement au cimetière. Les croix en fonte et autres décorations peuvent dès lors être rapidement déposées dans le coffre du véhicule par les voleurs. M. Flahaut nous donne une information supplémentaire : à la suite d'une petite enquête sur le net, il se trouve que le prix d'une croix en fonte sur eBay tourne autour de 300 – 400 € !

M. Flahaut suggère qu'en attendant la rénovation, les croix et autres pièces sujettes au vol puissent être conservées dans un cagibi appartenant à la commune. Et pourquoi ne pas demander à M. Deflorenne ce qu'il en est dans d'autres communes ?

Vieux cimetière de Chastre : collaboration avec l'ISIA

Mme Debauche s'interroge sur la date de présentation des travaux des étudiants de l'ISIA. M. Flahaut rappelle que l'échéance est fixée pour la fin de l'année 2014 : les présentations devraient avoir lieu au premier trimestre 2015. Il conviendra ensuite de constituer un jury, lequel remettra trois prix aux projets qu'il sélectionnera.

Accès des cimetières

L'accès aux cimetières de la commune va prochainement être modifié : à chaque entrée, la moitié de la barrière va être fermée. Les véhicules ne pourront plus entrer librement dans les cimetières. De la sorte, la commune espère éviter l'entrée sans autorisation des entrepreneurs, qui abîment parfois le cimetière lors de leur passage.

Le nouveau règlement, qui sera bientôt présenté au Conseil communal, prévoit d'ailleurs que l'accès des véhicules dans les cimetières ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable de la commune. L'administration sera alors informée des allées et venues, et un ouvrier communal se chargera d'ouvrir la grille d'entrée et de surveiller le cimetière.

Placement des vitrines

Mme Lamfalussy expose les actions entreprises quant au placement des vitrines aux entrées des cimetières communaux. Seul le Vieux cimetière de Chastre ne possède pas encore sa vitrine. La question qui se pose est de savoir où celle-ci doit être placée. Le mur près de l'église est proposé, bien qu'il nécessitera lui aussi une rénovation, et donc la vitrine devra être enlevée durant les travaux. M. Flahaut suggère de placer la vitrine sur ce mur, à l'intérieur du cimetière, à gauche de l'entrée.

De plus, Mme Lamfalussy présente aux membres de la Commission un exemplaire des documents qui ont été affichés dans les vitrines. Quant au Vieux cimetière de Chastre, il serait intéressant d'y placer des informations relatives à la future rénovation/réhabilitation des lieux. Mais ces informations devraient de préférence être affichées aux trois entrées du cimetière... Enfin, Mme Lamfalussy suggère que des informations d'ordre touristique et patrimonial soient également affichées, dans la vitrine du Vieux cimetière. Pour ce faire, une collaboration avec le Chercha serait intéressante. La vitrine pourrait comporter une liste des noms des défunts qui sont enterrés dans le Vieux cimetière, avec un plan. Et pourquoi pas un lien vers le site internet du Chercha, grâce à un QR code ?

Tombes des anciens combattants : nettoyage et entretien

Le Bourgmestre informe la Commission qu'un produit nettoyant a été placé sur les tombes des anciens combattants, dans le cimetière de Blanmont. Il s'agit du même produit que celui utilisé pour l'entretien des tombes du cimetière français. Si les résultats sont satisfaisants, on pourra alors envisager d'utiliser ce produit pour les tombes des anciens combattants de toute la commune.

Certaines de ces tombes ont été dégradées avec le temps, et des lettres sont parfois manquantes. M. Jossart explique qu'en raison de leur caractère historique, il ne sera probablement pas possible de trop y toucher.

Expo 14-18 : bilan

M. Jossart fait le bilan de l'exposition consacrée à la première guerre mondiale : environ 250 personnes l'ont visitée, ainsi que 180 enfants provenant des écoles de la commune. On peut donc parler d'un beau succès.

Avis émis par la Commission le 25 septembre 2015

Plusieurs membres de la Commission aimeraient connaître la suite qui a été donnée à la motion adoptée lors de la réunion précédente. Pour rappel, la Commission a adopté à l'unanimité un avis favorable à la création d'une parcelle des étoiles dans l'ancien cimetière de Blanmont et à la transformation du Vieux cimetière de Chastre en cimetière cinéraire. Le Bourgmestre explique qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, et ce tant par le Collège que par le Conseil. La raison est la suivante : la pelouse de l'ancien cimetière de Blanmont étant fort grande, il n'est pas certain qu'on y mettra uniquement la parcelle des étoiles...

Pelouse d'honneur de Cortil-Noirmont : recherches du Chercha

M. Flahaut présente les résultats des recherches du Chercha quant à la pelouse d'honneur du cimetière de Cortil-Noirmont. Il apparaît qu'elle contient seize dépouilles d'anciens combattants de la Première guerre mondiale. Néanmoins, elle couvrirait au moins le double : en effet, y furent aussi enterrés jusque dans les années 90 des anciens combattants de la Seconde guerre mondiale.